

## CONSEIL SYNDICAL

### Procès-verbal de la séance du 28 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit février à 20 heures, le Conseil Syndical du SIVOM du VALROMEY, légalement convoqué en date du 23 février 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Maison de Pays du Valromey, sous la présidence de Marc CHARVET, Président du SIVOM du Valromey.

**PRESENTS** : Pauline GODET, Jean-François MARTINE (Belmont-Luthézieu), Sébastien VIGNAND (Brénaz), Claude JUILLET, Dominique CHARVET (Champagne-en-Valromey), Bernard GIRAUD-GUIGUES, Bernard ANCIAN, Bernard PERRET (Haut-Valromey), Gérard BERTHIER (Lochieu), Marc CHARVET (Lompnieu), Fabien BRASSART (Sutrieu), Yves BERT (Talissieu), André BOLON, Frédérique GARIN (Vieu), Bernard BRILLAT (Virieu-le-Petit).

**ABSENTS EXCUSES** : Laurence ROUX (Champagne-en-Valromey) : pouvoir donné à Claude JUILLET, Eric PILLARD (Ruffieu), Jean-François DUCRUET (Talissieu) : pouvoir donné à Bernard ANCIAN, Annie MEURIAU (Virieu-le-Petit)

**ABSENT** : Robert SERPOL (Chavornay).

**Secrétaire de Séance** : Claude JUILLET.

**Assistait également à la réunion** : Pascale MARTINOD, directrice

### ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 17/01/2018.
- 2) Modification de la composition des commissions de travail.
- 3) Remboursement aux communes des frais scolaires pour l'année scolaire 2016/2017.
- 4) Compte-rendu des réunions avec les associations Val'Muse et Valromey Retord Développement.
- 5) Questions diverses.

Monsieur le Président accueille Fabien BRASSART, nouveau délégué de la commune de Sutrieu.

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17/01/2018.**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Modification de la composition des commissions de travail.** [Affaire débattue N° 2018/09]

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil syndical sa délibération du 5 janvier 2017 dans laquelle il actait la création des commissions suivantes :

- Finances, communication relation avec les associations conventionnées
- Affaires scolaires et périscolaires, PEL
- Gestion des biens immobiliers, patrimoine

Suite aux élections municipales de la commune de Sutrieu, il convient de procéder à une nouvelle désignation des membres des commissions pour intégrer Fabien BRASSART, délégué de cette commune. Celui-ci fait part de son souhait de rejoindre la commission « gestion des biens immobiliers, patrimoine ».

Par ailleurs, Claude JUILLET demande à intégrer la commission « gestion des biens immobiliers, patrimoine ».

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide les choix proposés et dit que les commissions sont désormais arrêtées comme suit :

FINANCES, COMMUNICATION, ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES	AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES, PEL	BIENS IMMOBILIERS ET PATRIMOINE
ANCIAN Bernard CHARVET Dominique CHARVET Marc DUCRUET Jean-François GARIN Frédérique GIRAUD-GUIGUES Bernard MARTINE Jean-François PILLARD Eric	BERT Yves BOLON André CHARVET Marc GIRAUD-GUIGUES Bernard GODET Pauline MEURIAU Annie PERRET Bernard ROUX Laurence VIGNAND Sébastien	BERTHIER Gérard BOLON André BRASSART Fabien BRILLAT Bernard CHARVET Dominique CHARVET Marc DUCRUET Jean-François GIRAUD-GUIGUES Bernard JUILLET Claude SERPOL Robert

Les dates des prochaines réunions sont arrêtées :

- Commission « affaires scolaires et périscolaires, PEL » le 07/03 à 18h30
- Commission « biens immobiliers et patrimoine » le 27/03 à 18h30
- Commission « finances, communication, associations conventionnées » le 28/03 à 19h
- Conseil syndical le 14/04 à 20h

### 3. Remboursement aux communes des frais scolaires pour l'année 2016/2017. [Affaire débattue N° 2018/10]

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'ex communauté de communes du Valromey était compétente dans le domaine de l'immobilier scolaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, et dans celui de l'immobilier des cantines scolaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. À ce titre, elle prenait en charge, soit directement, soit en remboursant les communes, l'ensemble des dépenses de fonctionnement des locaux telles que chauffage, eau, électricité, nettoyage, produits d'entretien, fournitures de petits équipement, contrats de maintenance, assurances...

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le SIVOM du Valromey a repris cette compétence.

En application de l'article L.212-8 du Code de l'Éducation Nationale, les dépenses de fonctionnement scolaire font l'objet d'un partage entre la commune de résidence et la commune d'accueil, le territoire de l'ensemble des communes du SIVOM du Valromey étant assimilé au territoire de la commune d'accueil.

Pour l'année scolaire 2016/2017, la répartition intercommunale des charges scolaires sera calculée de la manière suivante :

	ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017
Charges à répartir	108 379,24 €
Nombre d'élèves / 10 mois	2 969
Coût d'un élève par mois	36,50362 €

Le remboursement du forfait scolaire sera demandé aux communes extérieures au territoire du SIVOM du Valromey.

Par ailleurs, il précise que les sommes mentionnées ci-dessous seront remboursées aux communes ayant une école :

	ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017						
	CHARGES SCOLAIRES			CHARGES DE CANTINE			TOTAL GENERAL
	Fonctionnement	Personnel	TOTAL	Fonctionnement	Personnel	TOTAL	
<b>Brénaz</b>	1 802,89 €	2 710,03 €	<b>4 512,92 €</b>				<b>4 512,92 €</b>
<b>Champagne</b>		39 776,35 €	<b>39 776,35 €</b>		2 113,74 €	<b>2 113,74 €</b>	<b>41 890,09 €</b>
<b>Haut Valromey</b>	11 732,42 €	7 720,33 €	<b>19 452,75 €</b>		1 982,03 €	<b>1 982,03 €</b>	<b>21 434,78 €</b>
<b>Talissieu</b>	5 364,76 €	982,63 €	<b>6 347,39 €</b>				<b>6 347,39 €</b>
<b>Virieu-le-Petit</b>	4 427,05 €	1 764,28 €	<b>6 191,63 €</b>	1 036,13 €	1 827,55 €	<b>2 863,68 €</b>	<b>9 055,31 €</b>
	<b>23 327,12 €</b>	<b>52 953,92 €</b>	<b>76 281,04 €</b>	<b>1 036,13 €</b>	<b>5 923,32 €</b>	<b>6 959,45 €</b>	<b>83 240,49 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

- ⇒ **Approuve** les calculs de répartition intercommunale des charges scolaires tels que exposés ci-avant ;
- ⇒ **Accepte** de rembourser aux communes ayant une école les sommes mentionnées ci-dessus ;
- ⇒ **Charge** le Président de demander le remboursement des frais scolaires aux communes d'Artemare et Cuzieu, et d'émettre les titres de recettes correspondants ;
- ⇒ **Autorise** le Président à signer tout document lié à l'exécution de la présente délibération.

Pauline GODET rappelle qu'une délibération a été prise en novembre 2017 pour la mise en place d'un forfait scolaire à compter de l'année scolaire 2017/2018. Conformément à la décision de calculer ce forfait sur la base de la moyenne des 3 années précédentes, la commission a validé les montants suivants :

- Brénaz : 23,86 € par élève et par mois
- Champagne : 20,15 € par élève et par mois
- Haut Valromey : 29,23 € par élève et par mois
- Talissieu : 24,31€ par élève et par mois
- Virieu-le-Petit : 47,33 € et par mois

Les communes devront valider ces forfaits.

Les calculs pour le remboursement des charges de cantines restent à finaliser.

#### **4. Compte-rendu des réunions avec les associations Val'Muse et Valromey Retord Développement.**

##### **a) Val'Muse :**

Conformément à la délibération du 22/11/2017 validant la signature d'une convention d'objectifs avec l'association Val'Muse, un projet a été établi pour définir les conditions dans lesquelles le SIVOM du Valromey entendait soutenir l'association. Le Président précise que l'aide du SIVOM consiste, pour l'école de musique, les actions du PEL et les stages et concerts, à mettre les salles à disposition (maison de pays et école primaire de Champagne) et à accorder une subvention annuelle de fonctionnement (le montant n'est pas précisé dans la convention, il sera déterminé annuellement). En contrepartie, Val'Muse s'engage à restituer les locaux en bon état, à fournir tous les ans le rapport d'activité et financier ainsi que le budget prévisionnel et à rechercher des recettes propres pour diversifier ses sources de financement.

Par ailleurs, il est indiqué qu'un membre du conseil syndical bénéficiera d'une voix délibérative au conseil d'administration de l'association.

Claude JUILLET fait remarquer que régulièrement la salle de motricité et la salle des arts de l'école primaire ne sont pas rendues propres, les volets roulants non fermés....

##### **b) Valromey Retord Grand Colombier Développement (VRGCD) :**

Le Président expose que lors de la rencontre du 23 février dernier, l'association VRGCD a expliqué que suite au transfert de la compétence tourisme à la CC Bugey Sud, elle continuait d'apporter des informations à la population sur la vie locale mais travaillait également sur de nouvelles orientations. Elle envisage d'intervenir sur trois thématiques :

- la communication sur les activités en Valromey : site internet, organisation ou soutien d'animations locales.
- le service aux personnes : covoiturage, conventionnement avec des opérateurs de services publics, appui aux démarches administratives, soutien scolaire...
- le soutien aux initiatives de développement local : prospection en matière de valorisation des ressources du territoire.

Afin de mettre en place ce projet de « plate-forme collaborative », VRGCD sollicite la mise à disposition d'un local au sein de la Maison de Pays qui pourrait également servir de lieu de permanence pour un jeune en service civique.

Il leur a été répondu que les missions proposées étaient en majorité exercées par l'EPIC et/ou la CC Bugey Sud et que par ailleurs, un conseil de développement (organe consultatif et de concertation) allait être prochainement créé par la CC Bugey Sud. Les locaux de la Maison de Pays peuvent être mis à disposition de l'association mais au même titre que les autres : pas de bureau exclusif. Plusieurs points leur ont également été rappelés : remboursement des copies et des frais de téléphone/internet (non liées au paiement de la taxe de séjour à la CCBS), restitution du matériel acheté par la CC du Valromey, évacuation des archives et du matériel stockés dans les locaux de la Maison de Pays ou transfert au SIVOM du Valromey et dans ce cas, mise à disposition à d'autres associations du Valromey.

André BOLON, présent lors de l'entrevue avec l'association VRGCD, indique que les tensions entre la CC Bugey Sud et l'ex OT Valromey Retord Grand Colombier sont désormais évacuées. Cet échange entre l'association et le SIVOM va permettre d'apporter des réponses aux questions restées en suspens.

Bernard ANCIAN estime que le nom de l'association entraîne une ambiguïté vis-à-vis de l'OT Bugey Sud Grand Colombier.

Bernard GIRAUD-GUIGUES a dû mal à comprendre le rôle de cette association au regard des missions exercées par la CC Bugey Sud et l'EPIC.

André BOLON explique que l'association dispose de moyens conséquents (fonds de l'ex OTVRGC) et a la volonté de les mettre à disposition du territoire, d'où la demande d'un bureau au sein de la Maison de Pays.

Claude JUILLET se demande si les élus ont encore leur place ou si c'est aux associations (VRGCD et Avenir en Valromey) de prendre certaines décisions.

Selon Pauline GODET, l'association VRGCD doit se positionner clairement : ou c'est un OT bis et dans ce cas, il n'y a aucune raison de la soutenir, ou elle porte de nouveaux projets qui peuvent alors être étudiés. Elle poursuit en indiquant que l'association doit évacuer ses archives (problème des documents qui doivent être gardés pendant au moins 5 ans), son matériel (ou alors celui-ci sera transféré au SIVOM, stocké et prêté aux autres associations) et utiliser les salles de la Maison de Pays au même titre que les autres associations (pas de mise à disposition spécifique de bureau même si l'association a en projet l'embauche d'un jeune en service civique).

À la proposition du Président d'utiliser les anciens WC publics, situés sous les escaliers sud de la Maison de Pays, pour y stocker du matériel, Claude JUILLET rappelle qu'en lien avec la CCV, la commune de Champagne-en-Valromey avait refait l'étanchéité des escaliers il y a quelques années ; ce local pourrait servir pour le fleurissement de la commune.

Suite à la question de Jean-François MARTINE de savoir quelles sont les ressources de VRGCD, le Président indique que celle-ci a récupéré le solde de l'ex OTVRGC (environ 35 000 € en 2015).

## **5. Questions diverses.**

### **a) Transport à la demande :**

Marc CHARVET propose aux maires concernés par les lignes n° 3, 7 et 14 reliant les communes de l'ouest du Valromey à Champagne, d'adresser un courrier au Président de la CC Bugey Sud pour demander une extension de ces lignes jusqu'à Artemare et pour les intégrer aux lignes du Département qui desservent Virieu-le-Grand, Culoz et Belley.

### **b) COPIL développement de l'éducation artistique et culturelle :**

Le Président informe que ce COPIL se réunira le 23 mars pour formuler une proposition de choix d'une équipe artistique qui interviendra sur le territoire suite à l'appel à projet 2018/2019.

### **c) Retour sur le conseil communautaire du 27 février :**

Le Président expose à l'assemblée que lors du débat d'orientation budgétaire, il a été proposé de réaliser un diagnostic financier et fiscal et d'articuler le projet de territoire et le projet de mutualisation.

Pour ce faire, le premier dispositif à mettre en place serait l'optimisation du CIF : financement du FPIC par la CC Bugey Sud, diminution des AC et hausse du CIF, base de calcul des dotations. Le second dispositif pourrait être la prise de nouvelles compétences par la CC Bugey Sud. Le gain obtenu au niveau des dotations permettrait la mise en place d'une dotation de solidarité.

Il a également été évoqué la nécessité d'engager cette réflexion en terme de bassin de vie et donc au-delà des limites départementales.

Compte tenu des réflexions précédentes et de la mise en œuvre d'un pacte à l'échelle de l'intercommunalité, le Président s'interroge sur les éventuels projets de communes nouvelles dans le Valromey.

Bernard GIRAUD-GUIGUES fait part d'une rencontre entre les maires délégués de Haut Valromey et la CC Bugey Sud pour connaître la position de celle-ci sur le devenir des Plans d'Hotonnes car il ne cache pas que la CC Haut Bugey exerce une forte pression pour que la commune de Haut Valromey rejoigne le nord du territoire.

Le Président tient à rappeler que lors de la dernière CLECT de la CC Bugey Sud, le SIVOM du Valromey a pu obtenir une réévaluation de la participation des communes via les attributions de compensation au regard des charges et des produits transférés. Ce montage permet aujourd'hui un fonctionnement satisfaisant du SIVOM. Par contre, si la commune de Haut Valromey rejoignait la CC Haut Bugey, la solidarité serait remise en cause et le SIVOM du Valromey pourrait disparaître.

André BOLON explique que lors du conseil communautaire du 27/02, certains ont souligné que peu d'efforts avaient été faits pour l'intégration des communes du Valromey. Le projet de territoire qui va se mettre en place sera

l'occasion pour les communes de réfléchir à ce qui les rassemble et de mutualiser leurs moyens afin d'être plus efficaces.

Bernard GIRAUD-GUIGUES observe que l'intégration à la CC Bugey Sud se passe bien mais il demande des garanties sur le devenir des Plans d'Hotonnes. Il confirme le rôle de la station des Plans d'Hotonnes dans le développement touristique et souhaite savoir si la CC Bugey Sud est prête à s'investir. Il rappelle que l'hiver, une quarantaine de personnes travaillent sur la station et que les retombées économiques sont importantes mais qu'il manque des hébergements suite à la fermeture de nombreux gîtes.

Pauline GODET souligne la difficulté qu'il existe à appréhender ce dossier : enchevêtrement des structures : département, syndicat mixte, communautés de communes, communes, GIP, partage des compétences... Elle rappelle que dans le DOB de la CC Bugey Sud, il est prévu la création d'une maison de la randonnée et d'une piste de BMX aux Plans d'Hotonnes.

Bernard ANCIAN dit qu'il existe une volonté pour regrouper les deux plateaux (Hauteville et Retord) et qu'une réunion est programmée en mars avec les quatre communautés de communes concernées : Bugey Sud, Haut Bugey, Plateau d'Hauteville et Pays Bellegardien.

**La séance est levée à 21h45.**

**Le Président,**  
Marc CHARVET

**Les membres du conseil syndical présents,**

Pauline GODET	Gérard BERTHIER
Jean-François MARTINE	<del>Eric PILLARD</del>
Sébastien VIGNAND	Fabien BRASSART
Claude JUILLET	<del>Jean-François DUCRUET</del>
Dominique CHARVET	Yves BERT
<del>Laurence ROUX</del>	André BOLON
Robert SERPOL	Frédérique GARIN
Bernard GIRAUD GUIGUES	<del>Annie MEURIAU</del>
Bernard ANCIAN	Bernard BRILLAT
Bernard PERRET	